

Image not found or type unknown



droit à l'image non respecté

Par **carolette**, le **19/02/2011** à **16:55**

Bonjour,

Je travaille depuis trois semaines via intérim pour la société qui met en place le Tramway sur la ville de Tours.

Mon rôle est d'accompagner les riverains durant cette pénible période de travaux et les conseiller.

De ce fait, l'entreprise pour laquelle je travaille communique bien sur mon numéro de tel à la population riveraine mais aussi mon prénom et ma photo.

Cette dernière apparaît aussi sur leur site officiel

<http://chantier.tram-tours.fr/>

Sur le journal local :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/ACTUALITE/Infos-Departementales/Chantier-du-tram-c-est-le-tour-du-centre-ville>

Sur les flyers distribués dans le secteur concerné par les travaux

Sur des colonnes "totem" en centre ville

je n'ai signé aucune autorisation pour cela, j'ai seulement accepté que l'on me prenne en photo sans en connaître les finalités.

Merci de me dire si ceci est légal